
DEUXIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2024

PROCÈS-VERBAL

LE 13 JUIN 2024

Participants

Mireille Asselin, remplacement de Angela Bedoya, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
Jacinthe Brissette, représentante-citoyen, Lanoraie
Marc Corriveau, représentant-citoyen, Saint-Thomas, président du comité
René Darveau, conseiller municipal, Sainte-Geneviève-de-Berthier
Isabelle Fontaine, conseillère municipale, Berthierville
Pierre Guilbault, maire, Notre-Dame-de-Lourdes, représentant de la MRC de Joliette
André Langlois, représentant-citoyen, Ste-Geneviève-de-Berthier
Maurice Marchand, conseiller municipal, Saint-Thomas
Johanne Perreault, représentante-citoyen, Berthierville
Henri Thouin, représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière

Luc Turcotte, directeur général, Dépôt Rive-Nord

Colette Schwartz, consultante, secrétaire

Absent

Marie-Ève Mondor, conseillère municipale, Lanoraie¹³
Robert Pufahl, maire, Sainte-Geneviève de Berthier, représentant de la MRC de D'Autray

Procès-verbal

1. Ouverture de la réunion et mot du président

Monsieur Corriveau accueille Mme Asselin, présidente du CREL, en remplacement de Mme Bedoya. Il demande un tour de table de présentation des membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion et mot du président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Commentaires et adoption du compte rendu de la réunion du 28 mars 2024
4. Suivi au tableau des recommandations et des actions
5. Dossiers du jour :
 - Rapport d'activités de DRN;
 - Projet
6. Questions et varia
 - Changement de date de la rencontre de septembre
7. Fin de la rencontre

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacinthe Brissette et appuyée par Henri Thouin.

3. Adoption du compte rendu de la rencontre de mars 2024

Le compte rendu a été adopté sans modification par Maurice Marchand et secondé par René Darveau.

4. Suivi au tableau des recommandations et des actions

- Aucune recommandation n'est en attente de réalisation ou ajoutée.
- Aucun signalement d'odeurs depuis la dernière rencontre en mars.

5. Dossiers du jour :

5.1 Suivi des activités

M.Turcotte remercie les membres pour leur participation au comité dont c'est la 75^e rencontre. Il souligne que quelques personnes se sont jointes récemment au comité, mais que plusieurs membres siègent depuis de nombreuses, certaines depuis sa création.

Durant la période estivale, les activités sur le site sont très nombreuses, notamment le recouvrement final d'un secteur du LET sur une superficie de 100 000 m². De nouveaux puits de captage de biogaz ont également été forés, et ce en plus des activités journalières de réception des matières résiduelles et organiques. L'écocentre est aussi très actif durant cette période. La station de valorisation des biogaz fait également l'objet d'un projet d'augmentation de sa capacité de production de gaz naturel renouvelable. DRN travaille également à formuler une demande d'obtention des autorisations environnementales requises pour son projet pilote de biométhanisation.

5.2 Projet

- **Mise en contexte**

La gestion des matières résiduelles est un service essentiel. Dépôt Rive-Nord assure des services dans ce domaine depuis maintenant 45 ans. Ses activités couvrent non seulement l'enfouissement des déchets ultimes, mais également le compostage des matières organiques et le traitement des boues de fosses septiques. L'écocentre installé sur le site accueille environ 10 000 résidents par années de la MRC de D'Autray et de la municipalité de Saint-Thomas. La gestion des matières résiduelles nécessite également le traitement des eaux usées (lixiviat) dans une station de traitement. De plus, un système de captage efficace permet de récupérer le biogaz émis par les matières résiduelles enfouies. Ce biogaz est purifié et transformé en gaz naturel à la station de valorisation. Cette station, la première au Québec, a été inaugurée en 2003. La quantité de gaz valorisée équivaut au besoin en gaz naturel de 10 000 maisons. Toutes ces infrastructures ont été approuvées par le ministère de l'Environnement et font l'objet d'un suivi environnemental rigoureux.

L'exploitation des installations de Dépôt Rive-Nord requiert environ 95 employés. Dépôt Rive-Nord appartient à EBI, une entreprise familiale de la région. EBI est la seule entreprise québécoise à rivaliser avec les multinationales américaines propriétaires de plusieurs lieux d'enfouissement au Québec. Au Québec, EBI compte plus de 850 employés œuvrant dans divers domaines, notamment :

- Collecte et transport des matières résiduelles;
- Triage des matières recyclables;
- Gestion intégrée des matières résiduelles pour les grandes entreprises;
- Transfert des matières résiduelles;
- Vidange des boues de fosses septiques;
- Intervention lors d'urgence environnementale;

- Récurage industriel;
- Hydro excavation.

EBI mène également des activités de gestion des matières résiduelles au Costa Rica et au Chili.

- **Bref historique**

Dépôt Rive-Nord est actif sur le territoire de Saint-Thomas depuis plus de 30 années. Au début des années 2000, l'entreprise a développé un projet de cellule d'enfouissement technique, à savoir la construction d'une cellule étanche assurant l'enfouissement des matières résiduelles pour au moins 25 années. Ce projet avait fait l'objet de discussions et d'échanges avec le conseil de la MRC de Joliette et le conseil de la municipalité de Saint-Thomas et de la tenue d'une audience publique du BAPE.

Ayant reçu toutes les autorisations environnementales requises, Dépôt Rive-Nord débuta l'exploitation de la nouvelle cellule d'enfouissement technique en juin 2007 nécessitant un investissement de 120 millions \$. À ce jour, l'enfouissement des matières résiduelles se poursuit au sein de cette cellule d'enfouissement.

- **État actuel de la situation**

- **De la gestion des matières résiduelles au Québec**

La génération de matières résiduelles issues des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel ne cesse d'augmenter. Il s'établit aujourd'hui à 720 kg par personne. Le ministère de l'Environnement ainsi que le BAPE qui a tenu des audiences publiques entre 2020 et 2022 reconnaissent d'emblée que « les lieux d'enfouissement techniques sont soumis à de nombreuses exigences depuis plusieurs années et il s'agit d'une technologie mature et relativement sécuritaire. » « Il apparaît évident que de nouveaux lieux d'élimination ou des agrandissements des lieux existants devront être autorisés au Québec au cours des 20 prochaines années. »

- **Du lieu d'enfouissement technique de DRN**

Le lieu d'enfouissement technique est actuellement rempli à 69% de la capacité autorisée. Il atteindra sa pleine capacité en 2032, soit dans environ 8 années. Dépôt Rive-Nord souhaite continuer à offrir ce service essentiel de gestion des matières résiduelles aux résidents, industries et commerces au-delà de cette date. Elle doit donc entreprendre les démarches requises pour maintenir ses activités d'enfouissement au-delà de l'année 2032. Pour ce faire, elle souhaite adopter une approche d'information et de collaboration avec les organismes et les résidents concernés.

6. Questions et varia

6.1 Information et demandes de Mme Asselin

- La styromousse peut maintenant être récupérée, ce qui évitera de l'envoyer à l'enfouissement. Une tonne de styromousse équivaut au volume de 35 tonnes de matières résiduelles. Depuis peu, le LET de Lachenaie a conclu une entente avec Éco-Captation pour le récupérer. À la ville de Montréal, la styromousse est aussi triée pour le récupérer et ne pas l'enfouir.
- Mme Asselin a émis le souhait de pouvoir être informée quant aux rapports des composantes présentes dans le lixiviat et les eaux souterraines comme les métaux et autres tel que requis par les décrets et le règlement articles 51 et 57.

M. Turcotte a répondu que conformément à l'article 52 du REIMR un rapport annuel est transmis au ministre dans les 90 jours qui suivent la fin de l'année. Ce rapport présente, entre autres, les résultats relatifs au suivi environnemental des eaux souterraines et des eaux de lixiviation. Toutes les années, ce rapport est présenté par un ingénieur hydrogéologue au Comité de vigilance. Pour l'année de référence 2022, le rapport avait été présenté au Comité le 6 avril 2023. Pour l'année de référence 2023, le rapport devrait être présenté au Comité lors des prochaines réunions. Le rapport annuel est un document volumineux. Il pourrait vous être transmis au CREL sur demande.

- Mme Asselin a aussi indiqué par courriel qu'elle n'avait pu trouver les comptes rendus du comité de vigilance sur le site de Dépôt Rive-Nord ni le bulletin d'information produit annuellement. M. Turcotte a envoyé l'adresse à Mme Asselin : <https://www.ebiqc.com/fr/comite-de-vigilance>. Toute la documentation y est disponible.
- Quelques autres questions ont été posées. Celles-ci doivent être précisées pour que M. Turcotte puisse y répondre de façon pertinente.

6.2 Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 12 septembre.

8 Fin de la rencontre

Levée de l'assemblée.

Rédigé par Colette Schwartz, secrétaire